

## Autorisation d'utilisation de la biométrie

La Restauration du Collège La Rochefoucauld envisage l'utilisation de la **biométrie** pour le contrôle d'accès à la cantine.

Ce système d'identification utilisant la technologie en trois dimensions d'analyse du contour de la main, a reçu un avis favorable de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

En effet, cette technique n'est pas du type « à trace » comme peut l'être celle de reconnaissance des empreintes digitales. On ne peut prélever, à l'insu d'une personne, la forme de sa main. Il ne peut donc pas y avoir d'usage abusif.

Le lecteur de reconnaissance du contour de la main peut ainsi en toute légalité se substituer à des systèmes d'identification par carte palliant ainsi tous les problèmes liés à celle-ci : oublis, perte, dégradation...

Cependant, vous avez le droit de vous opposer à son utilisation.



**Je soussigné(e) M./Mme .....responsable légal(e) de l'enfant**

.....

**Autorise** mon enfant à utiliser la biométrie pour l'accès à la cantine.

**N'autorise pas** mon enfant à utiliser la biométrie pour l'accès à la cantine.

**Signature du représentant légal**